



## OBJECTIFS DE CONSERVATION À FONDEMENT SCIENTIFIQUE POUR LA ZONE ÉTENDUE DE GESTION DES OCÉANS DE LA BAIE DE PLAISANCE ET DU GRAND BANC

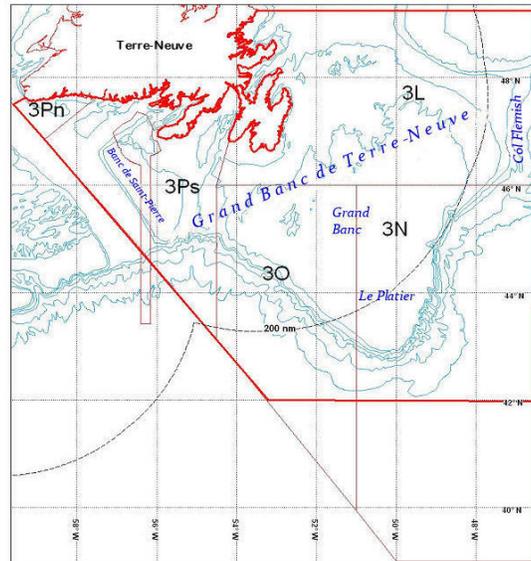


Figure 1 : Zone étendue de gestion des océans de la baie de Plaisance et du Grand Banc.

### Contexte

En vertu du Plan d'action du Canada pour les océans I (PACO-I), cinq zones étendues de gestion des océans (ZEGO) ont été établies : la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP), la mer de Beaufort; la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL), la zone de gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais (GIEPNE) et la baie de Plaisance et le Grand Banc (BPGB).

Comme dans chacune des cinq ZEGO, les objectifs de conservation (OC) sont des produits clés du volet scientifique de l'initiative de la baie de Plaisance et du Grand Banc. Les OC ont un fondement scientifique et ont pour but de protéger certaines parties de l'écosystème contre des dommages graves ou irréversibles. Ils reposent sur des processus scientifiques reconnus et sont défendables sur la base de raisons objectives.

Les OC guideront les participants tout au long du processus de gestion intégrée en établissant les balises à l'intérieur desquelles seront établis les objectifs sociaux, culturels et économiques propres aux ZEGO. Nous pourrions ainsi nous assurer que la nature et l'ampleur de l'impact de l'activité humaine ne porteront pas atteinte à la pérennité des écosystèmes.

Conformément aux lignes directrices nationales, nous avons établi les OC des ZEGO en nous fondant sur les priorités en matière de conservation déjà établies, notamment les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB), les espèces et les attributs des communautés d'importance écologique (EACIE), les espèces décimées ou rares et les zones dégradées.

*Un atelier régional a été tenu à St. John's, Terre-Neuve et Labrador, le 1<sup>er</sup> et le 2 mai 2007 afin que l'on puisse examiner les considérations scientifiques relatives à l'élaboration d'OC pour la ZEGO BPGB et en discuter. Des participants du MPO et d'autres ministères fédéraux, de ministères provinciaux, d'organismes non gouvernementaux et du milieu universitaire, des représentants du secteur et de la pêche et de syndicats et d'autres intervenants s'y trouvaient.*

## SOMMAIRE

- Un nombre total de 94 OC spécifiques ont été établis pour la ZEGO BPGB. De ce nombre, 59 ont été considérés comme étant de priorité élevée, 15 comme étant de priorité moyenne et 20, de priorité faible. Un nombre total de huit OC primordiaux et généraux ont également été établis pour la ZEGO.
- Les avis scientifiques sous forme d'OC doivent reposer sur les meilleurs renseignements disponibles, même si ceux-ci sont dépassés et/ou incomplets. Il faut donc que les incertitudes soient communiquées clairement pendant le processus.
- Nous avons lié très étroitement la formulation des OC pour la ZEGO BPGB aux critères utilisés pour définir les ZIEB, les EACIE, les espèces décimées ou rares ou les zones dégradées et ce, d'une manière uniforme à l'échelle nationale en employant la terminologie utilisée dans les politiques, les règlements et les lois en vigueur.
- De nouveaux renseignements scientifiques peuvent nous fournir des preuves à l'effet que d'autres zones et espèces sont aussi importantes que les parties de l'écosystème auxquelles on a déjà accordé une priorité élevée. Aussi, les listes de ZIEB, d'EACIE, d'espèces décimées ou rares et de zones dégradées ainsi que les OC doivent être considérés comme des documents évolutifs.
- L'échelle écologique est un facteur clé dans la détermination des zones et des espèces prioritaires à conserver. Dans ce processus, certaines espèces et certains habitats clés se trouvant dans les zones côtières ont été établis comme priorités, bien que ces zones n'aient pas été ciblées précisément comme étant des priorités en matière de conservation.
- Le MPO doit combler les lacunes au chapitre des connaissances qui ont été soulignées dans le présent rapport. Il y a un biais évident en faveur des espèces et des zones bien documentées, et certains des meilleurs renseignements disponibles pourraient être largement dépassés (p. ex. modèle trophique). Cependant, de nouveaux renseignements provenant de travaux de recherche en cours et de la littérature grise ainsi que des travaux de recherche futurs pourraient avoir des répercussions importantes sur l'identification des priorités en matière de conservation.
- Les scientifiques doivent surveiller avec vigilance les changements touchant d'autres attributs, tandis que les gestionnaires doivent réagir aux principaux changements constatés, même si nous ne comprenons pas complètement l'importance écologique de chaque changement.

## RENSEIGNEMENTS DE BASE

L'un des principaux volets de la gestion intégrée des ZEGO est celui de l'établissement des OC et, ultimement, des objectifs écosystémiques (OE). Les OC reposent sur quatre priorités en matière de conservation.

*Zones d'importance écologique et biologique (ZIEB)* – Zones qui ont une importance écologique ou biologique particulièrement élevée et qui, si elles sont gravement perturbées, subiront des conséquences écologiques (dans l'espace, dans le temps ou à l'extérieur via le réseau tropique) considérablement plus grandes que si une perturbation équivalente survenait dans la plupart des autres zones. On doit donc leur attribuer un degré d'aversion au risque plus grand qu'à l'habitude dans la gestion des activités afin de protéger la structure et la fonction générales de l'écosystème de la ZEGO. L'avis scientifique 2004/006 (MPO, 2004) du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) expose les critères et les lignes directrices concernant l'identification des ZIEB.

*Espèces et attributs des communautés d'importance écologique (EACIE)* – Espèces et communautés qui ont une importance écologique ou biologique particulièrement élevée et qui, si elles sont gravement perturbées, subiront des conséquences écologiques (dans l'espace, dans le temps ou à l'extérieur via le réseau tropique) considérablement plus grandes que si une perturbation équivalente affectait la plupart des autres espèces ou attributs des communautés. On doit donc leur attribuer un degré d'aversion au risque plus grand qu'à l'habitude dans la gestion des activités afin de protéger la structure et la fonction générales de l'écosystème de la ZEGO. L'avis scientifique 2006/041 (MPO, 2006a) du SCCS expose les critères et les lignes directrices concernant l'identification des EACIE.

*Espèces décimées ou rares* – Espèces dont l'abondance est actuellement très faible et qui, en général, ont déjà été beaucoup plus abondantes. En raison de leur situation, ces espèces doivent faire l'objet d'une gestion caractérisée par l'aversion au risque si l'on veut assurer leur survie et leur rétablissement. Aucune ligne directrice et aucun critère distinct concernant l'identification des espèces décimées ou rares n'a été élaboré. Cependant, les espèces considérées par le COSEPAC comme étant menacées ou en voie de disparition, les populations considérées par le MPO comme étant sous la limite « zone critique–zone de prudence » prescrite dans le cadre de l'approche de précaution (avis scientifique 2006/023 du SCCS [MPO, 2006b]) et celles considérées par l'OPANO comme étant susceptibles d'avoir une biomasse inférieure à  $B_{lim}$  doivent faire partie de cette catégorie.

*Zones dégradées* – Zones où la qualité de l'environnement a été affectée par l'activité humaine à un point tel que la structure et la fonction « naturelles » de l'écosystème sont gravement atteintes. Aucune ligne directrice et aucun critère distinct concernant l'identification des zones dégradées n'a été élaboré. Cependant, les zones qui ont été considérées comme telles par un autre organisme de réglementation et peuvent être considérées comme importantes au niveau de la ZEGO doivent faire partie de cette catégorie.

Quatre listes distinctes de priorités en matière de conservation (ZIEB, EACIE, espèces décimées ou rares et zones dégradées) ont été élaborées pour la ZEGO BPGB. Lors d'un atelier régional sur le processus d'établissement des OC, on a convenu qu'il serait utopique de s'attendre à classer l'ensemble des zones et des espèces sur une seule liste, et ce, sur une échelle décroissante de priorité, mais qu'il fallait au moins tenter de déterminer un ensemble de priorités en matière de conservation de niveau supérieur, c'est-à-dire les attributs écologiques

considérés comme étant les plus essentiels à la structure et à la fonction naturelles de l'écosystème.

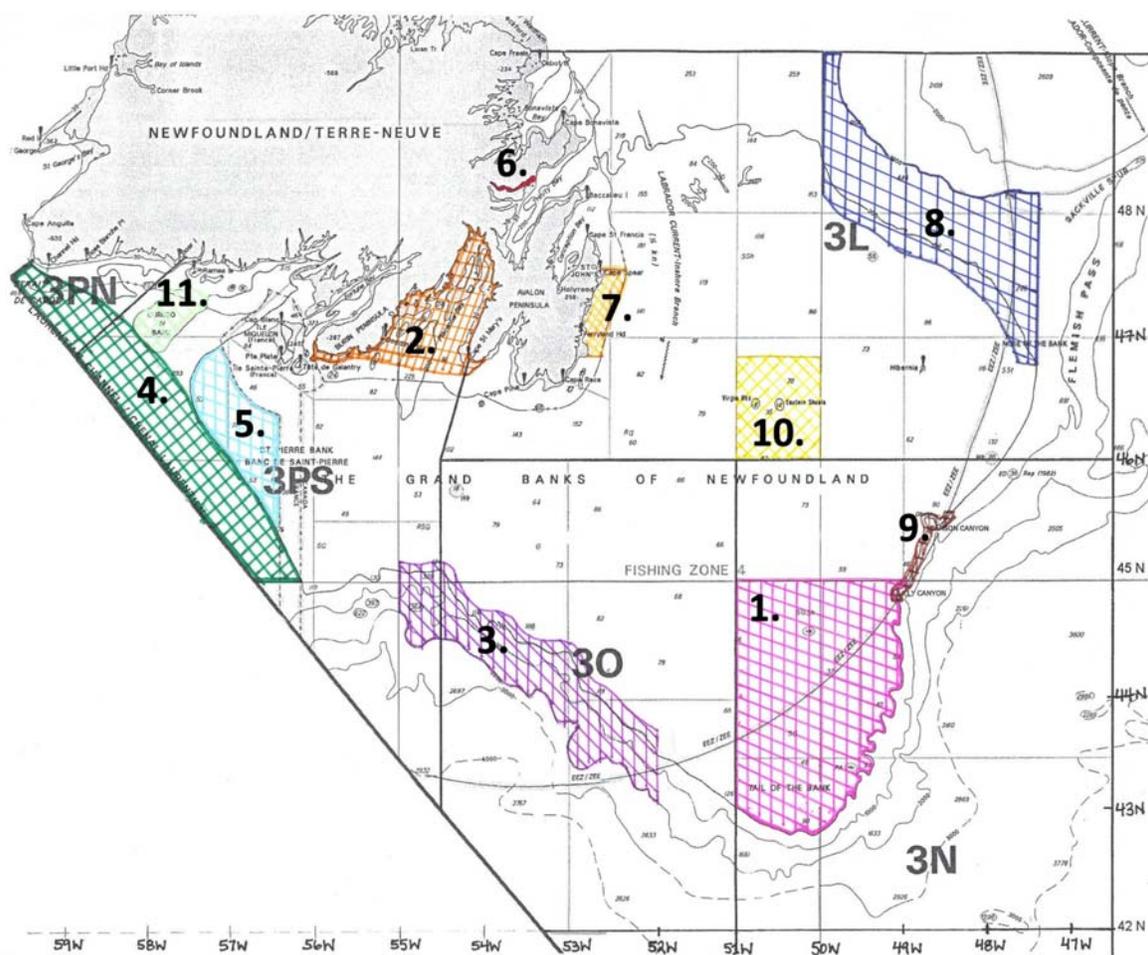
Étant donné cette exigence, des considérations/critères/lignes directrices explicites ont été élaborées lors de l'atelier sur les OC. Elles sont exposées dans l'avis scientifique 2007/10 du SCCS intitulé *Document d'orientation pour l'identification des priorités en matière de conservation et la formulation d'objectifs de conservation pour les zones étendues de gestion des océans* (MPO, 2007).

## ANALYSE

### Objectifs de conservation pour la ZEGO BPGB

Pour la ZEGO BPGB, attribuer des priorités en matière de conservation aux divers niveaux et, ultimement, la définition des OC.

1. La justification de chaque entrée sur la liste a été prise en considération. Par exemple, s'agissait-il d'une ZIEB (figure 2), d'EACIE (tableau 1), d'espèces décimées ou rares (tableau 2) ou d'une zone dégradée?
2. En partant des ZIEB auxquelles on a déjà attribué une cote et un classement en fonction des degrés d'importance multiples, on a énuméré d'autres critères se trouvant à l'intérieur de chaque ZIEB et on les a utilisés pour donner du poids aux zones classées, ce qui a permis de créer une matrice des priorités en matière de conservation concernant les ZIEB (tableau 3). Les onze nouvelles cotes des ZIEB ont semblé se ranger distinctement au sommet, au milieu et au bas de la plage des cotes et ont constitué, par conséquent, le fondement des trois niveaux de priorité.
3. Les EACIE, les espèces décimées ou rares et les zones dégradées qui ont été jugés comme étant les plus importants dans la dynamique fonctionnelle des écosystèmes des ZEGO ont été automatiquement ajoutés au niveau le plus élevé des priorités.
4. En nous fondant sur les lignes directrices nationales, nous avons ensuite rédigé une version provisoire des OC pour chaque priorité en matière de conservation (cela a donné des priorités et des objectifs multiples pour chaque ZIEB).
5. Nous avons traité et examiné les OC établis lors d'un atelier régional afin de produire une liste d'objectifs finale. Dans certains cas, les discussions ont également entraîné l'apport de certaines modifications/ajouts/suppressions aux listes des priorités (c'est-à-dire les ZIEB, le EACIE et les espèces décimées ou rares) qui ont précédé les OC.
6. En tenant compte des recommandations en matière de formulation provenant des participants, nous avons formulé les OC obtenus d'une manière uniforme à l'échelle nationale en employant la terminologie utilisée dans les politiques, les règlements et les lois en vigueur.



- 1. Le Platier et Queue du Grand Banc
- 2. Prolongement de la baie de Plaisance
- 3. Bord et pente du plateau sud-ouest
- 4. Chenal et pente Laurentien
- 5. Banc de Saint-Pierre
- 6. Bras Smith
- 7. Avalon est
- 8. Plateau et pente nord-est
- 9. Canyon Lilly-Canyon Carson
- 10. Rochers Vierges
- 11. Banc Burgeo

Figure 2 : Zone étendue de gestion des océans de la baie de Plaisance et du Grand Banc – Zones d'importance écologique et biologique.

Tableau 1 : Zone étendue de gestion des océans de la baie de Plaisance et du Grand Banc – Liste *illustrant les espèces et les attributs des communautés d'importance écologique.*

<b>Espèces trophiques clés</b> (dix premières espèces en ordre décroissant)	<b>Rang</b>	<b>Espèces fournissant une structure physique</b> (sans ordre)	<b>Attributs supérieurs au niveau de l'espèce</b> (sans ordre)	<b>Espèce dont l'expansion doit être limi- tée ou dont l'abondance doit être ac- crue</b>
Morue > 35 cm	1	Coraux d'eau froide	Changements au fil du temps : Répartition de la fréquence de l'abondance et de la biomasse (p. ex. points ABC)	Aucune espèce n'est importante au niveau de l'écosystème à l'heure actuelle.
Flétan du Groenland < 40 cm	2	Zostère ma- rine	Changements au fil du temps : Biomasse/abondance (indi- cateur de la taille moyenne)	
Capelan	3	Fucus et va- rech	Changements au fil du temps : Indices de diversité <b>spatia- lement explicites</b>	
Phoques du Groenland	4	Invertébrés benthiques (endofaune)		
Flétan du Groenland > 40 cm	5			
Petites espèces pélagiques ichthyophages (p. ex. maque- reau, encornet nordique, es- pèces mésopélagiques ich- thyophages)	5			
Crustacés de grande taille	6			
Sébaste	7			
Petites espèces pélagiques planctonophages (p. ex. ha- reng, calmar planctonophage, espèces mésopélagiques planctonophages)	8			
Autres invertébrés benthiques	8			
Phytoplancton	8			
Zooplancton de grande taille	9			
Oiseaux de mer	10			
Plies	10			
Polychètes	10			

Tableau 2 : Zone étendue de gestion des océans de la baie de Plaisance et du Grand Banc – Espèces décimées ou rares prioritaires.

<b>Nom commun</b>	<b>Statut du COSEPAC</b>	<b>Statut selon la LEP</b>	<b>Statut de l'OPANO</b>
Pluvier siffleur	En voie de disparition	En voie de disparition	
Morue franche (population de Terre-Neuve et du Labrador)	En voie de disparition	Non inscrite	Moratoire
Requin-taupe commun	En voie de disparition	Non inscrit	
Tortue luth	En voie de disparition	En voie de disparition	
Rorqual bleu	En voie de disparition	En voie de disparition	
Plie canadienne (3LNO)			Moratoire
Capelan (3NO)			Moratoire
Plie grise (2J3KL, 3NO)			Moratoire
Sébaste (3LN)			Moratoire
Loup tacheté	Menacé	Menacé	
Loup à tête large	Menacé	Menacé	
Morue franche (population du Nord laurentien)	Menacée	Non inscrite	
Requin-taupe bleu	Menacé	À déterminer	

Tableau 3 : Baie de Plaisance et Grand Banc – Matrice des priorités en matière de conservation concernant les ZIEB.

ZIEB	Cote des ZIEB	Espèces décimées (recoupement des justifications)	Dix premières espèces d'importance écologique (EIE) trophiques et fournissant une structure (recoupement des justifications)	Ajout des recoupements	Rang total
Le Platier et Queue du Grand Banc	25,5	Morue franche Plie canadienne Capelan (3NO) Tortue luth	Morue franche Capelan (3NO) Oiseaux de mer Benthos	8	<b>33,50</b>
Prolongement de la baie de Plaisance	24,25	Morue franche Plie canadienne Tortue luth	Morue franche Oiseaux de mer Zostère marine	7	<b>31,25</b>
Bord et pente du plateau sud-ouest	20,25	Morue franche Sébaste Tortue luth	Morue franche Sébaste Oiseaux de mer Coraux	8	<b>28,25</b>
Chenal et pente Laurentien	9,50	Sébaste Requin-taupe commun	Sébaste Phoques du Groenland	4	<b>13,50</b>
Banc de Saint-Pierre	10,00		Benthos	1	<b>11,00</b>
Bras Smith	8,00	Morue franche	Morue franche Zostère marine	3	<b>11,00</b>
Avalon est	5,00	Tortue luth	Phoques du Groenland	2	<b>7,00</b>
Plateau et pente nord-est	3,50	Loup à tête large Loup tacheté	Phoques du Groenland	3	<b>6,50</b>
Canyon Lilly-Canyon Carson	4,00		Coraux Phoques du Groenland	2	<b>6,00</b>
Rochers Vierges	2,50	Morue franche Plie canadienne	Morue franche	3	<b>5,50</b>
Banc Burgeo	3,25	Morue franche	Morue franche	2	<b>5,25</b>
Élevée = ≥ 20		Moyenne = 10-19			Faible = 1-9

## **Sources d'incertitude**

Pendant l'élaboration de la liste finale des OC pour la ZEGO BPGB, plusieurs questions clés relatives aux incertitudes suscitées par l'analyse des priorités en matière de conservation et par l'élaboration des OC pour la gestion intégrée ont été soulevées.

- Les priorités en matière de conservation et, par conséquent, les objectifs de conservation, sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles, même si ceux-ci sont dépassés et/ou incomplets. Il y a donc des incertitudes, et celles-ci doivent être relevées et communiquées clairement pendant le processus.
- Il y a un biais évident en faveur des espèces et des zones bien documentées, et certains des meilleurs renseignements disponibles pourraient être largement dépassés (p. ex. modèle trophique). Cependant, des renseignements supplémentaires provenant de travaux de recherche en cours et de la littérature grise ainsi que des travaux de recherche futurs pourraient avoir des répercussions importantes sur l'identification des priorités en matière de conservation.

## **POINTS DE VUE ADDITIONNELS DES INTERVENANTS**

### **Perspectives de WWF-Canada**

Les commentaires et les recommandations qui suivent se rapportent au processus d'établissement des OC pour la ZEGO BPGB et ont été communiqués par WWF-Canada.

#### **Généralités**

- Il est important, au début de tout processus multilatéral, d'arriver à une entente sur la visée de celui-ci. Du point de vue de la conservation, l'arrivée à une entente sur certains objectifs de conservation généraux (p. ex. écosystèmes résilients et productifs avec des habitats, des communautés, des espèces et des populations variés; une qualité élevée d'environnement marin soutenant le fonctionnement de l'écosystème) donnera un contexte général pour les OC les plus détaillés et aidera à établir un terrain d'entente entre les divers intérêts en présence.
- Les secteurs des Sciences et des Océans doivent s'entendre sur des calendriers réalistes et communiquer ceux-ci aux participants et aux intervenants (p. ex. achèvement des OC, élaboration d'objectifs d'état souhaitable, élaboration d'un plan de gestion intégrée).
- WWF-Canada estime qu'il est important, pour les intervenants et les décideurs, de reconnaître la dégradation de l'ensemble de l'écosystème de la ZEGO au début de l'initiative de gestion intégrée. Le fait de s'entendre sur l'existence d'un problème et du besoin d'une nouvelle approche en matière de gestion permettra une collaboration plus efficace pour améliorer la situation.
- De nombreuses zones et espèces ne répondent pas aux critères d'« importance » prévus par le cadre fédéral d'élaboration des OC (fondés sur les ZIEB, les EACIE, les

espèces décimées ou rares et les zones dégradées). Néanmoins, chaque type d'habitat, chaque type de communauté et chaque espèce occupe une place ou joue un rôle au chapitre de la résilience et du fonctionnement général de l'écosystème de la BPGB. En ne se concentrant que sur les espèces d'importance et sur les zones d'importance ou dégradées, nous risquons de laisser passer d'autres composants de l'écosystème entre les mailles du filet.

La désignation de zones représentatives en tant que priorités en matière de conservation nous donne un point de référence pour la surveillance, un réservoir pour les gènes et les espèces et une capacité de résilience « en maintenant tous les composants » de la biodiversité de l'écosystème régional. De cette façon, les zones représentatives nous donnent un complément essentiel aux zones et aux espèces d'importance. Le manque d'inclusion de telles zones est une lacune dans le cadre actuel des OC.

Le processus d'élaboration des OC nous permettrait de combler cette lacune par l'établissement d'objectifs visant à conserver « l'éventail complet de la biodiversité/des types de communautés/des types d'habitats » de la ZEGO. Pour ce faire, nous devons cerner et délimiter l'étendue de l'échantillonnage de chaque type d'habitat ou de communauté dans l'ensemble de la région. L'approche classique que l'on utilise pour définir l'éventail des types d'habitats et de communautés d'une région (en l'absence de données plurispécifiques complètes) consiste à élaborer un système de classification fondé sur des caractéristiques substitutives relativement durables du milieu marin. WWF-Canada travaille avec le géologue Gordon Fader à la création d'une classification des caractéristiques du fond marin qui s'étend sur l'ensemble de l'écorégion de l'Atlantique Nord-Ouest. Nous souhaitons que ces caractéristiques du fond marin reconnaissables (p.ex. bancs et bassins) servent d'indicateurs pour les types d'habitats généraux et que la classification serve de carte provisoire des habitats dans les processus de planification de la conservation, tels que l'initiative de gestion intégrée de la BPGB.

### Zones d'importance écologique et biologique

- L'analyse des priorités en matière de conservation dans la région du Grand Banc menée par WWF-Canada nous a aussi permis d'établir que Le Platier et la pente sud-ouest du Grand Banc étaient des priorités absolues à l'intérieur de la ZEGO.

Toutefois, WWF-Canada recommande que les aires de frai et de croissance de toutes les populations de morues dans la ZEGO BPGB soient désignées comme des priorités en matière de conservation. Étant donné l'importance du bras Smith pour la petite population relique de morues de l'Atlantique de 2K3KL, une espèce décimée et d'importance écologique, nous devons également envisager de considérer cette zone comme étant de priorité élevée. Nous devons recourir à des approches analytiques et à la cartographie des connaissances écologiques traditionnelles pour désigner ces zones.

- L'analyse des ensembles de données disponibles pourrait nous aider à définir de nouvelles ZIEB et à préciser les limites des ZIEB actuelles. Les approches analytiques ou guidées par les données, comme la cartographie des données de relevés au chalut, pourraient nous permettre de préciser les limites des ZIEB qui ne sont, à l'heure

actuelle, que grossièrement définies. Par exemple, si Le Platier est une aire de croissance importante pour la limande à queue jaune, l'analyse des données de relevés au chalut pourrait nous aider à identifier les portions précises de cette zone qui sont les plus importantes pour les limandes juvéniles.

### Espèces et attributs des communautés d'importance écologique

- WWF-Canada recommande l'élaboration d'un modèle Ecopath distinct pour la ZEGO BPGB afin de faciliter la désignation des EIE. L'utilisation des extraits de l'analyse de 2J3KLNO semble (avec des attributs des communautés différents de ceux de la ZEGO) avoir mené à des résultats quelque peu trompeurs. Par exemple, le phoque à capuchon et le flétan du Groenland seraient probablement moins en évidence dans les résultats d'un modèle propre à la ZEGO.
- WWF-Canada estime que l'expression « aucune perte nette » n'est pas appropriée pour un objectif de conservation des coraux d'eau froide, car elle laisse entendre que la restauration constitue une option pour ces zones. Étant donné que certaines des colonies de gorgones peuvent mettre des centaines d'années à se former, la restauration ne constitue pas une option pour ces espèces.

### Espèces décimées ou rares

- Les espèces décimées ou rares doivent être désignées ainsi au moyen des unités de gestion des stocks plutôt qu'au moyen des « unités désignables » du COSEPAC pour la morue et d'autres poissons. Comme toutes les décisions de conservation et de gestion associées au poisson sont prises à l'échelle de l'unité de gestion des stocks du MPO, il est logique que les OC soient établis à la même échelle. Ainsi, pour la morue, il y aurait des objectifs distincts pour 3NO, 2J3KL, 3Ps et, éventuellement, pour 3Pn4RS.
- Si toutes les espèces commerciales n'ont pas été évaluées conformément au Cadre de l'approche de précaution (CAP), il faut le faire, car il est possible que certains stocks se situant sous la limite « zone de critique-zone de prudence » prescrite dans le CAP ou sous  $B_{lim}$  ne fassent pas l'objet d'un moratoire. Toutes les espèces qui sont situées sous la limite « zone critique-zone de prudence » prescrite dans le CAP ou sous  $B_{lim}$  doivent être de priorité élevée sur la liste des espèces décimées.

## CONCLUSIONS

### Objectifs de conservation primordiaux et généraux pour la ZEGO BPGB

Les buts primordiaux qui forment le cadre en vertu duquel sont décrits les objectifs axés davantage sur les processus sont les suivants :

- utilisation durable des ressources;
- conservation de la biodiversité et des fonctions écologiques du système;

- évitement des activités humaines qui causent des dommages graves ou irréversibles à la biodiversité ou aux fonctions écologiques.

Les OC généraux visant à maintenir l'intégrité de l'écosystème sont les suivants :

- maintenir la diversité des espèces;
- maintenir la diversité de l'écosystème;
- maintenir la productivité des espèces;
- maintenir la qualité de l'environnement marin;
- maintenir la structure et la fonction de l'écosystème

## **Objectifs de conservation de priorité élevée pour la ZEGO BPGB**

### Le Platier et Queue du Grand Banc (Zone 1)

(Zone située à l'est du 51° de longitude O. et au sud du 45° de latitude N., se prolongeant vers le bord du Grand Banc)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Zone de biomasse benthique globale la plus importante sur le Grand Banc.
- Zone unique de frai du capelan au large des côtes.
- Zone unique de croissance de la limande à queue jaune.
- Habitat sablonneux unique en eau peu profonde d'origine glaciaire.
- Agrégation et alimentation des cétacés.
- Agrégation et alimentation des oiseaux de mer.
- Plie canadienne (habitat de croissance).
- Frai de la morue franche.
- Reproduction et survie du loup atlantique.
- Populations reliques uniques de moules bleues et de clovisses.

### Prolongement de la baie de Plaisance (Zone 2)

(Zone comprenant l'ensemble de la baie de Plaisance et l'embouchure de la baie, de Point Crewe sur la péninsule Burin à Point Lance sur la presqu'île Avalon, jusqu'à l'isobathe de 50 m)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Agrégation, alimentation, nidification et refuges des oiseaux de mer.

- Concentrations d'ichtyoplancton (morues, tanches-tautogues, plies, capelans et autres).
- Activités de frai de la morue, de la tanche-tautogue, de la plie, du capelan et d'autres espèces.
- Habitat de croissance de la morue, de la tanche-tautogue, de la plie, du capelan et d'autres espèces.
- Biomasse féconde de la morue franche.
- Agrégation et alimentation des cétacés.
- Agrégation, alimentation et migration de la tortue luth.
- Agrégation et reproduction du phoque commun.
- Agrégation et reproduction de la loutre.

### Bord et pente du plateau sud-ouest (Zone 3)

(Zone allant du 55 au 52° de longitude O., englobant l'accore du Grand Banc jusqu'à l'isobathe de 2000 m)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Biodiversité unique des oiseaux de mer.
- Concentrations et biodiversité uniques de coraux.
- Biomasse unique de poissons de fond.
- Biodiversité unique d'espèces.
- Agrégation et frai de l'églefin.
- Agrégation et alimentation des oiseaux de mer.
- Agrégation et alimentation des cétacés.
- Agrégation et alimentation de la tortue luth.
- Migration de la morue franche.
- Frai du sébaste.
- Habitat structurel fourni par les coraux.
- Concentration du flétan.

### Espèces décimées ou rares

Assurer **la survie et le rétablissement** des **espèces** décimées ou rares suivantes.

- Morue franche.
- Plie canadienne de 3LNO.
- Capelan de 3NO.
- Plie grise de 2J3KL et de 3NO.
- Sébaste de 3LN.
- Requin-taupe commun.
- Tortue luth.
- Rorqual bleu.
- Églefin.

- Hareng de la côte sud.
- Grandes gorgones.

### Zones dégradées

Définition fondée sur les lignes directrices concernant les zones dégradées, qui doivent être déclarées par une autorité réglementaire compétente comme ayant besoin d'une réhabilitation ou, encore, pour lesquelles on dispose de preuves suffisantes indiquant que la zone ne peut exercer sa fonction écologique sur l'échelle de la ZIEB ou de l'EIE.

**AUCUNE zone dégradée n'a été relevée dans la ZEGO BPGB.**

### Espèces d'importance écologique

S'assurer que les espèces suivantes ne sont pas perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus remplir leur rôle écologique dans l'écosystème.

- Morue franche > 35 cm (prédatrice influente).
- Flétan du Groenland < 40 cm.
- Capelan (source importante de nourriture).
- Phoque du Groenland (prédateur influent).
- Flétan du Groenland > 40 cm (prédateur influent).
- Petites espèces pélagiques ichtyophages (prédatrices influentes).
- Phytoplancton.
- Zooplancton.
- Lançons (espèces fourragères/prédatrices).
- Cétacés.
- Benthos.

S'assurer que l'activité humaine n'entraîne pas de perte fonctionnelle nette de l'**habitat structurel** fourni par les espèces suivantes.

- Coraux et éponges.
- Zostère marine.
- Fucus et varech.

Empêcher l'introduction non autorisée d'espèces envahissantes.

Limiter la propagation et l'abondance d'espèces envahissantes.

Limiter la propagation et l'abondance d'espèces nocives et toxiques.

## **Objectifs de conservation de priorité moyenne pour la ZEGO BPGB**

### Chenal et pente Laurentien (Zone 4)

(Zone allant du 45 au 47,5° de latitude N., des pentes du banc, dans le chenal Laurentien, à la limite ouest de la ZEGO)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Mise bas et agrégation uniques de l'aiguillat noir.
- Croissance de la raie à queue de velours (< 30 cm).
- Migration plurispécifique (poissons, cétacés, pinnipèdes).

### Banc de Saint-Pierre (Zone 5)

(Zone située au nord-ouest du Banc de Saint-Pierre, au sud et à l'ouest de la frontière internationale Canada-France, jusqu'à l'isobathe de 200 m)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Concentrations uniques de pétoncles géants.
- Frai et alimentation du pétoncle géant.
- Agrégation, alimentation et migration des cétacés.
- Agrégation de l'aiguillat commun.
- Mise bas de l'aiguillat commun.

### Bras Smith (Zone 6)

(Zone côtière située dans la baie de la Trinité [à proximité du 48,25° de latitude N.; 53,5° de longitude O.] sur la côte est de Terre-Neuve)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Aire de frai unique de la morue du Nord.
- Refuge unique de la morue du Nord.
- Frai, croissance, migration et refuge de la morue du Nord.

### Espèces décimées ou rares

Assurer la **survie et le rétablissement** des espèces décimées ou rares suivantes.

- Loup à tête large.
- Requin-taube bleu.
- Loup tacheté.

## **Objectifs de conservation de priorité faible pour la ZEGO BPG**

### Avalon est (Zone 7)

(Zone allant du cap Spear à Cappahayden le long de la ligne côtière d'Avalon est; jusqu'à environ 100 m)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Agrégation et alimentation des cétacés.
- Agrégation et alimentation de la tortue luth.
- Agrégation et alimentation des phoques.
- Agrégation et alimentation des oiseaux de mer.

### Plateau et pente nord-est (Zone 8)

(Zone située au nord-est du Grand Banc, débutant au nez du Grand Banc, allant du 48 au 50° de longitude O. et du bord du plateau à l'isobathe de 1000 m)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Agrégation du loup tacheté.
- Agrégation des cétacés à l'éperon de Sackville.
- Agrégation des pinnipèdes à l'éperon de Sackville.
- Concentrations de coraux au nord de Tobin's Point.

### Canyon Lilly – Canyon Carson (Zone 9)

(Zone allant du 44,8 au 45,6° de latitude N. le long de l'isobathe de 200 m de la pente sud-est du Grand Banc)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des

caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Concentration de pétoncles d'Islande.
- Reproduction et survie du pétoncle d'Islande.
- Agrégation et refuge des cétacés/hivernage.
- Agrégation et refuge des pinnipèdes/hivernage.

### Rochers Vierges (Zone 10)

(Zone allant du 46 au 46,8° de latitude N. et du 50 au 51° de longitude O.)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Caractéristiques géologiques/habitats uniques.
- Frai de la morue franche.
- Frai de la plie canadienne.
- Frai de la limande à queue jaune.
- Alimentation des oiseaux de mer.

### Banc Burgeo (Zone 11)

(Banc Burgeo, zone suivant l'isobathe de 200 m, au sud du 47,5° de latitude N.)

S'assurer que les caractéristiques suivantes ne sont pas altérées ou perturbées par l'activité humaine jusqu'au point où elles ne pourront plus être considérées comme des caractéristiques uniques ou remplir la fonction écologique qui, à l'origine, a justifié leur désignation comme importantes dans la zone.

- Mélange unique des stocks de morue de 3Pn4RS et de 3Ps.
- Frai de la morue franche.
- Hivernage de la morue franche.

## **AUTRES CONSIDÉRATIONS**

Au cours des discussions portant sur les considérations scientifiques étayant l'élaboration d'OC pour la ZEGO BPGB, plusieurs points saillants et autres sujets à considérer sont ressortis de façon répétée.

- Bien que le processus d'établissement des OC pour la ZEGO BPGB ait connu des problèmes de lacunes dans les données, de données dépassées ainsi que de contraintes de temps et de ressources humaines, il nous a également permis d'établir des thèmes pour la recherche et la collaboration futures ainsi que des thèmes pour le financement et l'organisation futurs qui cadrent bien avec l'approche intégrée de gestion de nos ressources marines vers laquelle nous nous dirigeons.

- De nouveaux renseignements scientifiques peuvent nous fournir des preuves à l'effet que d'autres zones et espèces sont aussi importantes que les parties de l'écosystème auxquelles nous avons déjà accordé une priorité élevée. La couverture croissante des espèces non commerciales et/ou pélagiques au cours des relevés, incluant les études sur les habitudes alimentaires, et/ou l'intensification de la recherche sur l'habitat marin (notamment sur le rôle des espèces structurales) pourraient nous permettre d'améliorer considérablement nos connaissances sur les zones d'importance, les espèces d'importance et les attributs des communautés. Aussi les listes de ZIEB, d'EACIE, d'espèces décimées ou rares et de zones dégradées ainsi que les OC doivent être considérés comme des documents évolutifs.
- Nous devons nous engager à réexaminer et à réévaluer régulièrement ces listes afin de suivre les changements dans l'écosystème ainsi qu'à fournir les avis les meilleurs et les plus à jour pour étayer la gestion intégrée.
- Les zones côtières n'ont pas été ciblées de façon particulière au cours du processus en raison de la finesse de l'échelle spatiale qui leur est associée, de différences dans la densité des données, de complexités ayant trait aux paliers de compétence pour les zones côtières et d'enjeux découlant des utilisations multiples. Toutefois, certaines espèces et certains habitats clés (p. ex. la zostère marine et le varech) se trouvant dans les zones côtières ont été désignés comme des priorités en matière de conservation au motif que les propriétés fonctionnelles de l'ensemble de la ZEGO sont tributaires de certains processus survenant dans ces sites ou habitats. Reconnaisant l'importance des zones côtières, nous estimons que les zones de gestion côtière constituent une priorité et que nous devons prendre des mesures aussi rapidement que possible sous un autre cadre.
- À l'heure actuelle, les « zones dégradées » renvoient aux zones qui ont été jugées comme telles par d'autres organismes de réglementation et peuvent être considérées comme importantes à l'échelle de la ZEGO. Aucune zone dégradée n'a été relevée jusqu'à présent dans la ZEGO BPGB. Cependant, les « zones dégradées » pourraient, à l'avenir, comprendre également les zones où l'habitat a été modifié par l'activité humaine, par exemple les zones extracôtières qui sont intensivement explorées et exploitées.
- L'écosystème que l'on vise à conserver par l'intermédiaire de ces priorités a fait l'objet d'un questionnement tout au long du processus. Il n'est pas clair si l'écosystème cible est celui qui existait avant l'activité humaine, dans les années 1980, s'il s'agit de l'écosystème actuel ou, encore, de celui qui existait à une autre période.

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

MPO, 2004. Identification des zones d'importance écologique et biologique. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rapp. sur l'état des écosystèmes 2004/006.

MPO, 2006a. Identification des espèces et des attributs des communautés d'importance écologique. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2006/041.

MPO, 2006b. Stratégie de pêche en conformité avec l'approche de précaution. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2006/023.

MPO, 2007. Document d'orientation pour l'identification des priorités en matière de conservation et la formulation d'objectifs de conservation pour les zones étendues de gestion des océans. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2007/010.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Communiquer avec : Nadine Templeman  
Direction des Sciences  
Pêches et Océans Canada  
C.P. 5667  
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5X1

Téléphone : 709-772-3688  
Télécopieur : 709-772-5315  
Courriel : [templemann@dfo-mpo.gc.ca](mailto:templemann@dfo-mpo.gc.ca)

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)  
Région de Terre-Neuve et du Labrador  
Pêches et Océans Canada  
C.P. 5667  
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5X1

Téléphone : 709-772-8892/2302  
Télécopieur : 709-772-6100  
Courriel : [wellsn@dfo-mpo.gc.ca](mailto:wellsn@dfo-mpo.gc.ca)  
Adresse internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas)

ISSN 1480-4921 (imprimé)  
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

*An English version is available at the above address.*



## LA PRÉSENTE PUBLICATION DOIT ÊTRE CITÉE COMME SUIT :

MPO, 2007. Objectifs de conservation à fondement scientifique pour la zone étendue de gestion des océans de la baie de Plaisance et du Grand Banc. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2007/042.